

## *Nous contacter*

CCAS de Verson  
29, rue de l'église  
14790 Verson

**tél mairie : 02 31 71 22 00**

**actionsociale@ville-verson.fr**

Mairie de Verson  
Service vie associative  
Espace Senghor - rue de Hambühren  
www.ville-verson.fr > rubrique vie associative

**tél : 02 31 26 24 84**

**Une aide cumumable avec  
le dispositif de la CAF :**



## *Pass'Loisirs*

CAF : sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

rubrique : ma caf > offre de service >  
enfance et jeunesse

**[vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr](mailto:vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr)**

**Tél : 02 31 30 90 30**

**Et avec le dispositif de l'Etat**

## *Pass'Sport*

Pour les activités sportives des enfants  
de 6 à 17 ans ayant  
bénéficié de l'allocation de  
rentrée scolaire en 2021.

**Renseignements auprès du  
CCAS de Verson**



## *Ces activités possibles à*

### *Verson :*

Jardinage  
Tir à l'arc  
Arts plastiques  
Théâtre  
Handball  
Football  
Randonnée  
Kayak  
Escalade  
Haltérophilie-Musculation  
Danse  
Gym  
Pêche  
Musique  
Tennis  
Echec  
*etc.*



**CCAS**

Mairie de Verson

29 rue de l'église 14790 Verson

02 31 71 22 00 - [actionsociale@ville-verson.fr](mailto:actionsociale@ville-verson.fr)



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom et Prénom de l'enfant :

.....  
.....

Date de naissance

Noms et Prénoms des parents :

.....  
.....  
.....

Adresse :

.....  
.....

N° téléphone : ...../...../...../...../.....

Activité sportive ou culturelle choisie :

.....

Nom de la structure :

.....

Lieu de l'activité :

.....

Liste des documents à fournir au CCAS :

■ Attestation CAF, justifiant de votre quotient familial

■ Justificatif de domicile de l'année en cours



Le Centre Communal d'Action Sociale favorise la pratique sportive et culturelle de vos enfants âgés de **5 à 15 ans**.



Si vous inscrivez vos enfants :

- **à une activité sportive ou culturelle proposée par une association/structure à Verson**
- **ou si l'activité n'existe pas à Verson, à un loisir proposé dans une autre commune**

pensez au **visa sport/culture** pour éventuellement bénéficier d'une aide financière\* calculée en fonction de votre quotient familial.

Cette aide est accordée pour **1 an**, pour **1 activité** par enfant.  
N'hésitez pas à contacter le CCAS pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce Visa.

\* Le montant de l'activité pris en compte : cotisation et coût de la prestation.  
->Le montant de l'aide octroyé ne pourra dépasser le montant indiqué ci-dessus.

## Barème :

Le montant de l'aide est calculé en fonction du quotient familial :

- inférieur à 500 € = **50 €**
- entre 501 et 700 € = **40 €**
- entre 701 et 900 € = **30 €**
- entre 901 et 1100 € = **25 €**

## Conditions d'attribution :

- Être domicilié à Verson
- Être inscrit à une activité culturelle ou sportive de la ville de Verson ou d'une autre commune si l'activité pratiquée n'existe pas à Verson ([www.ville-verson.fr](http://www.ville-verson.fr) >rubrique vie associative).



## Modalités :

- Remplissez le formulaire d'inscription ci-contre.
- Déposez-le au CCAS avec les justificatifs demandés.

Il vous sera remis un coupon indiquant le montant de l'aide\* attribuée que vous devrez remettre à l'association choisie.